



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Loiret

Question écrite n° 11998

Texte de la question

M Xavier Deniau appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la correspondance qu'il lui a adressée concernant le lycée agricole du Chesnoy dans le Montargois. En effet, des restrictions budgétaires risquent de porter un coup fatal à cette école d'enseignement agricole qui s'est vu depuis plusieurs mois supprimer des classes préparant au brevet professionnel de mécanisme agricole, refuser d'ouvrir une classe de mathématiques préparatoire et être dans l'impossibilité d'assurer la totalité des interrogations orales indispensables à la préparation de concours, faute de professeurs. Cette école sera dans l'obligation de supprimer certains cours à la rentrée 1989 et se trouve dans une situation matérielle très préoccupante pour assurer la totalité des cours. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il pourrait prendre afin que soient résolus les problèmes d'effectifs d'enseignants qui se posent au lycée du Chesnoy, notamment pour permettre l'ouverture d'une classe nouvelle BTS, d'une classe préparant au bac professionnel à option « mécanisme agricole » et de débloquer les crédits nécessaires afin que soit assuré, dans des conditions décentes, l'enseignement dans ce lycée dont les structures d'accueil pour les élèves frisent l'insalubrité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt fait savoir à l'honorable parlementaire que, s'il est exact qu'il n'y aura pas, à la prochaine rentrée, de classe préparatoire à l'enseignement supérieur agricole réservée aux titulaires de brevets de technicien supérieur agricole (BTSA), de brevets de technicien supérieur (BTS) et de certains diplômes universitaires technologiques (DUT), au lycée agricole de Montargis, il convient cependant de rassurer les enseignants qui dispensaient les cours dans la classe préparatoire aux ENIT, qui ne fonctionnera plus. En effet, les intéressés conserveront leur poste dans l'établissement. Ils pourront ainsi, durant la prochaine année scolaire, participer activement aux enseignements dispensés dans le lycée, d'une part, et mettre cette pause dans l'évolution des structures au lycée à profit, d'autre part, pour élaborer un projet d'établissement, s'insérant au mieux dans l'environnement géographique et économique de la région.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11998

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1846